

COMPAGNIE

APPROUVÉ
SPÉCIALEMENT

IMPRIMÉ A

Témoins

x

RAPPORT FINAL

DE LA

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'YAMASKA.

APPROUVÉ ET ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SPÉCIALE TENUE A ST. AIME, LE 12 JUIN 1861.

S O R E L :

IMPRIMÉ A L'ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA "GAZETTE."
1861.

RAIPIOTI HANA

Aux Actio

MESSIEUR

La com
avec la co
et n'exista
affaires, un
les affaires
capital net
Comme l'e
dernier, l'e
tout est pr
de ce qui
et vous so

Le pre
\$8934.21
\$7336.77
porteurs e
en attend
faire un en
Pendan
autorisé, n
Molson a
billets No
\$1800.00
tant ensen
ler, et me
pénibles, l
quer son p

1861

LETTERS AND DOCUMENTS OF THE COMPANY

1861

Témoins

RAPPORT.

Aux Actionnaires de la Compagnie de Navigation d'Yamaska.

MESSIEURS,

La compagnie s'étant amalgamée, dans le mois d'août dernier, avec la compagnie de navigation de Terrebonne et L'Assomption, et n'existant depuis cette époque que pour la liquidation de ses affaires, une assemblée générale aurait été sans utilité avant que les affaires fussent arrangées de manière à permettre le partage du capital net entre les actionnaires, et la dissolution de la compagnie. Comme l'état des affaires ne permettait pas ceci en février dernier, l'assemblée générale annuelle n'a pas eu lieu; aujourd'hui tout est prêt, et les directeurs viennent donc vous rendre compte de ce qui a été fait depuis la dernière assemblée générale annuelle, et vous soumettre l'état final des affaires de la compagnie.

Le Vapeur Cygne.

Le premier février 1860, la compagnie devait la somme de \$8934-21, et il y avait un déficit dans le fond de construction de \$7336-77. La somme de \$8350-00 était due sur des billets, et les porteurs en demandaient un paiement prompt; afin d'y pourvoir, en attendant la prise de la balance des actions, il a été décidé de faire un emprunt sur l'hypothèque des vapeurs Yamaska et Cygne.

Pendant trois mois les directeurs ont essayé à faire l'emprunt autorisé, mais ils n'ont pas pu réussir. Dans l'intervalle la banque Molson a poursuivi les directeurs qui avaient signé et endossé les billets Nos. 40 et 42, et a obtenu jugement contre eux pour \$1800-00, et les porteurs des billets Nos. 34, 52 et 53, se montant ensemble à la somme de \$2600-00, refusaient de les renouveler, et menaçaient eux aussi de poursuivre. Sous ces circonstances pénibles, les directeurs ont décidé de vendre le Cygne, et d'appliquer son prix à la liquidation des dettes les plus pressantes.

Une offre a été faite le 22 mai 1860 à M. David Laurent pour la vente du Cygne pour la somme de \$5000.00, et a été acceptée. La transaction a été approuvée par une assemblée générale spéciale le 2 juin suivant, et la vente a été faite le 9 du même mois.

Avant la vente, le Cygne a navigué pour le compte de la compagnie depuis le 1er avril jusqu'au 19 mai 1860; ses recettes se sont montées à la somme de \$872.21, et les dépenses à celle de \$999.63,—ce qui a donné une perte de \$127.42.

Les dépenses se classifient comme suit :—

Radoub et grément.....	\$282.41
Bois de corde.....	295.92
Dépenses courantes.....	75.96
Salaires.....	202.34
Pension.....	98.00
Assurance.....	45.00

Formant la somme de.....\$999.63

Dans le rapport annuel de 1859, les bénéfices du Cygne pour l'année ont été établis à la somme de \$296.28½, mais il faut déduire de ce montant \$3.62½ pour un petit compte qui n'avait pas été présenté alors, ce qui réduit les bénéfices à la somme de \$292.66. En y ajoutant les frets des marchands de la rivière St. François, qui ont été payés à bord du vapeur Yamaska, et compris dans ses recettes, se montant à \$464.16½, on trouve que ses gains se sont réellement élevés à la somme de \$756.82½.

Les profits de l'année 1859 ont donné.....\$ 756.82½
Et la vente du Cygne..... 5000.00

Formant la somme de.....\$5756.82½
En déduisant de cette somme le coût du Cygne.....\$5102.49
Un an d'intérêt à 10 pour cent sur le coût..... 510.25
Et la perte de l'année 1860..... 127.42

Formant la somme de.....\$5740.16

On trouve une balance au profit de la compagnie de..... \$16.56½

Comme les profits de 1859 et la perte de 1860 sont portés dans les comptes du revenu de ces années, et l'intérêt dans le compte d'intérêt du fond de construction, le compte de profits-et-pertes du fond de construction est débité d'une perte de \$102.49 sur la vente du Cygne, étant la différence entre le coût, \$5102.49, et le prix de la vente, \$5000.00.

Opérations du Vapeur Yamaska en 1860.

Le Yamaska a navigué pour le compte de la compagnie, sous le commandement du capitaine P. E. Malhiot, depuis le 17 avril jusqu'au 14 août 1860 ; ses recettes se sont montées à la somme de \$4587.71, et les dépenses à celle de \$5510.62½, — ce qui a donné une perte de \$922.91½.

Les dépenses se classifient comme suit :—

Radoub et grément.....	\$ 730.73
Bois de corde.....	1495.45½
Dépenses courantes.....	745.06½
Salaires.....	1062.33
Pension.....	643.40
Quaiage.....	596.14½
Assurance.....	112.50
Agence.....	125.00

Formant la somme de.....\$5510.62½

Les dépenses ont été 23 par cent, et les recettes 41 par cent moins que l'année précédente. Cette grande diminution dans les recettes a été causée par la stagnation des affaires pendant le printemps, et par l'opposition acharnée qui a été faite à la compagnie sur le St. Laurent par la compagnie de navigation de Terrebonne et L'Assomption.

Amalgamation avec la Compagnie de Navigation de Terrebonne et L'Assomption.

Après le paiement des dettes les plus pressantes avec le prix du Cygne, les affaires paraissaient sourire, et les directeurs ont cru pendant quelque temps que les personnes intéressées au maintien de la ligne prendraient la balance des actions, ou feraient un prêt pour retirer la compagnie de la gêne, mais cet espoir s'est bientôt évanoui. La compagnie de navigation de Terrebonne et L'Assomption, sans aucune provocation de notre part, a commencée, peu après, une opposition ruineuse entre Contrecoeur et Montréal. Cette opposition et la paucité d'affaires ont occasionné une perte journalière dans la navigation du Yamaska ; et cette perte, et la position prise par nos adversaires, ont fait perdre à nos amis toute espérance pour l'avenir de notre compagnie.

Le 22 juillet dernier, le capitaine L. B. Voligny, en sa qualité de secrétaire-trésorier et agent général de la compagnie de navigation de Terrebonne et L'Assomption, a soumis une proposition

pour l'amalgamation des deux compagnies sur le pied de \$36,000 de capital-actions pour sa compagnie, et de \$11,000 pour la nôtre.

Le fond de construction devait alors la somme de \$4490.55, et pour faire face à cette dette on n'avait que \$168.16 en mains, et une balance de \$1564.00 due sur les actions souscrites, dont il fallait déduire \$540.00 pour des mauvaises dettes; l'actif ne se montait donc qu'à \$1192.16, et il y avait un déficit de \$3298.39. La compagnie devait aussi alors \$1965.35½ sur les affaires de 1858 et 1859, et \$2999.67½ sur celles de l'année courante.

Tant que les créanciers de la compagnie croyaient qu'elle deviendrait prospère ils avaient patienté, et avant l'opposition les directeurs entretenaient toujours l'espoir de payer partie de la dette avec les profits qu'ils espéraient retirer, et de faire souscrire la balance par les amis de la navigation dans la rivière Yamaska; mais les pertes journalières occasionnées par l'opposition ont découragé les directeurs, et ont fait perdre toute confiance à nos créanciers, qui dès ce moment insistaient pour le prompt paiement de leurs créances, et quelques-uns d'eux ont même intenté des poursuites. L'impossibilité de collecter la somme de \$2099.25 qui était due sur les comptes des années 1858 et 1859, et celle de \$1487.29½ sur les affaires de l'année courante, avant la récolte, et la crainte que les pertes continuassent dans la navigation de l'année, augmentaient le malaise.

Dans cette situation les directeurs croyaient qu'une amalgamation ramènerait la confiance, et rétablirait le crédit, et qu'il aurait l'effet de leur faire accorder du délai pour la liquidation des dettes, et d'assurer la navigation à la vapeur dans la rivière Yamaska. Ils ne pouvaient donc pas faire mieux que d'accepter la proposition, et ils ont autorisé le président d'en signer un arrangement provisoire; mais le comité de la compagnie de navigation de Terrebonne et L'Assomption a refusé de sanctionner l'arrangement.

Le 14 août 1860, le comité de la compagnie de navigation de Terrebonne et L'Assomption a renouvelé la négociation touchant l'amalgamation des deux compagnies; ils voyaient alors que l'opposition tendait à la ruine des deux. Ils proposaient une amalgamation sur le pied de \$36,000 de capital-actions pour sa compagnie, et de \$10,000 pour la nôtre, avec participation dans les profits depuis l'ouverture de la navigation. Par l'état des affaires communiqué lors de la négociation, on fesait voir un profit de huit par cent sur un capital de \$48,000; comme ceci donnait alors une somme de \$800 à cette compagnie, on n'a pas cru devoir insister pour la petite différence de \$200, et un acte provisoire d'amalgamation a été signé à Montréal le même jour devant Mtre. J. H. Jobin et son confrère, Notaires. L'acte a été approuvé et ratifié,

et l'amalgamation confirmée par une assemblée générale spéciale le 15 septembre dernier.

Les directeurs regrettent de vous dire que le résultat des opérations de l'année n'a pas été ce qu'ils espéraient d'après l'état soumis par le capitaine Voligny, lors de l'amalgamation. Il a été déclaré, le 6 février dernier, un dividende de onze par cent, ce qui ne donne que trois par cent de profit depuis le 15 août dernier, époque à laquelle toute opposition a cessée, et après laquelle la bonne récolte et l'activité renaissante du commerce ont fourni plus d'affaires qu'on avait espéré d'avoir.

Par suite de l'amalgamation, le compte de profits-et-pertes du fond de construction a été débité des pertes suivantes :—pour les frais d'organisation et d'incorporation \$364.30 ; pour le coût des quais et hangards \$360.50, et pour la différence entre le coût du vapeur Yamaska et le prix de l'amalgamation \$5952.39. Le coût des quais et hangards, et du vapeur Yamaska, est celui constaté dans le rapport annuel pour 1859. Au montant des frais d'organisation et d'incorporation constaté dans ce rapport, la somme de \$100, pour le salaire du secrétaire trésorier, a été ajoutée, ce qui le porte à la somme débitée au compte de profits-et-pertes.

Vente d'une partie du Capital.

Par la feuille-de-balance soumise à l'assemblée générale spéciale du 15 septembre dernier, le passif se montait à \$3455.58, et l'actif, sans comprendre les \$10,000 d'actions dans la compagnie de navigation de Terrebonne et l'Assomption, à \$5498.01½, ce qui donnait un déficit de \$3957.56½.

Les actionnaires présents à l'assemblée ont décidé de ne pas payer ce déficit avec leur part des profits anticipés de la compagnie amalgamée, vu que cela retarderait indéfiniment le règlement final des affaires de la compagnie, mais d'y faire face de suite par la vente d'une partie des actions : ils ont donc ordonné la vente de la quantité d'actions qui serait nécessaire pour ce but, et d'acquitter les dettes les plus pressantes avec le produit.

Après avoir été annoncée un mois dans le "Peys," la "Minerve" et la "Gazette de Sorel," la vente a eu lieu dans le bureau de M. Victor Hudon à Montréal, le 18 octobre dernier. La vente a été conduite par MM. Lamothe et McGregor, encanteurs de Montréal, et cent actions, représentant une valeur nominale de \$5000, ont été vendues à 20 par cent d'escompte. La vente a donné \$4100, et cette somme a été payée en billets à trois mois ; ces billets ont été escomptés immédiatement, et le produit, au désir de la résolution de l'assemblée générale spéciale, a été appliqué au paiement des dettes les plus pressantes.

Par suite de cette vente, le compte de profits-et-perdes du fond de construction a été débité d'une perte de \$900.

Position Financière Actuelle.

Il a été souscrit 777 actions, tel que constaté dans le dernier rapport annuel, formant un capital de \$15,540 ; de cette somme il a fallu déduire \$540 pour 27 actions qu'il était impossible de collecter, et qui ont été retranchées. Le capital de la compagnie est donc de \$15,000, divisées en 750 actions, et il n'est dû aujourd'hui sur ce capital que la somme de \$288.

Les recettes totales du fond de construction se montent à la somme de \$23,812, et les dépenses à celle de \$23,570-23.

Les détails sont comme suit :—

RECETTES.

Argent à compte du capital.....	\$14712-00
Prix du vapeur Cygne.....	5000-00
Produit de la vente des 100 actions.....	4100-00

Formant la dite somme de.....\$23812-00

DEPENSES.

Coût du vapeur Yamaska.....	\$15952-39
Coût du vapeur Cygne.....	5102-49
Les quais et hangars.....	360-50
L'organisation et l'incorporation.....	334-30
Escompte sur billets.....	1330-87
Intérêt sur comptes et billets après échéance.....	168-86
Escompte sur des trente-sous et argent du Haut-Canada et des Etats-Unis.....	52-58
Protêt de billets.....	47-25
Frais de poursuite.....	190-99

Formant la dite somme de.....\$23570-23

En ajoutant la somme encore due sur le capital.....	\$ 288-00
Aux recettes ci-dessus données.....	23812-00

On trouve la somme de.....\$24100-00

Et en déduisant de cette somme le montant des dépenses.... 23570-23

On trouve un surplus de.....\$529-77

qui a été transporté au compte du revenu de 1860, pour faire face aux pertes de la navigation de cette année, et débité au compte de profits-et-perdes du fond de construction.

Il est encore dû sur les dépenses ci-dessus données la somme de \$298-57, pour payer laquelle on a gardé la balance due sur les actions et \$10-57 en argent.

Les pertes éprouvées par le fond de construction, et débitées à son compte de profits-et-pertes, sont comme suit :—

Frais d'organisation et d'incorporation.....	\$ 364-30
Escompte, intérêt, protêts et frais.....	1790-55
Perte sur la vente du Cygne.....	102-49
Perte, par suite de l'amalgamation, sur les quais et hangars..	360-50
Perte, par suite de l'amalgamation, sur le vapeur Yamaska....	5952-39
Perte sur la vente des 100 actions.....	900-00
Montant transporté pour faire face aux pertes de 1860.....	529-77

Formant un grand total de.....\$10,000-00

Ces pertes ont été portées au débit du capital, et le réduisent à la somme de \$5000-00, représentée par 100 actions de la compagnie de navigation de Terrebonne et L'Assomption.

Par les bilans des affaires des années 1858, 1859 et 1860, arrêtés le 30 mars dernier, l'actif des comptes du revenu se monte à \$2118-58½, et le passif à \$1744-05; le dividende déclaré le 6 février dernier par la compagnie de navigation de Terrebonne et L'Assomption est compris dans l'actif. Après déduction de la somme de \$374-53½ du montant de l'actif, pour les mauvaises créances, l'actif et le passif sont égaux.

Les comptes de profits-et-pertes des comptes du revenu sont comme suit :—

Profits et Pertes de 1858 et 1859.

	DEBIT.	DOIT.	AVOIR.
A dividende de 12 par cent sur les profits de l'année 1858.....		1464-00	
A dépenses courantes du vapeur Yamaska de l'année 1858, pour trois comptes omis dans le rapport, et gratification accordée à madame Bourget, l'ancienne fille de chambre.....		31-90	
A frais pour collection des créances de 1858, et avis d'avocat.....		77-40	
A déduction sur créances de 1858.....		0-30	
A dépenses courantes du vapeur Yamaska de l'année 1859, dont \$1897-78 pour dettes mentionnées dans le rapport, et \$83-67½ pour quatre comptes omis.....		1981-45½	
A dépenses courantes du vapeur Cygne de l'année 1859 pour un compte omis au rapport..		3-62½	
		<u>3558-68</u>	
	Rapporté.....	\$3558-68	

es du fond
le dernier
te somme
ossible de
compagnie
il n'est dû
tent à la
23.
\$14712-00
5000-00
4100-00
\$23812-00
\$15952-39
5102-49
360-50
394-30
1330-87
168-86
et
52-58
47-25
190-99
\$23570-23
\$ 288-00
23812-00
\$24100-00
23570-23
\$529-77
ur faire face
é au compte

	DOIT.	AVOIR.
Rapport.....	3558.68	
À intérêt sur dettes de 1859, dont \$6.80 a été compris dans le rapport.....	50.86	
À projets de billet, frais de poursuite, etc., pour affaires de 1859.....	135.55	
À dommages et déduction sur créances de 1859.....	42.44	
À montant transporté pour faire face aux pertes de l'année 1860.....	79.98	
À estimation et déduction des mauvaises cré- ances.....	374.53½	
CREDIT.		
Par créances de l'année 1858.....		1513.02
Par dividende de 1858 forfaits.....		52.80
Par créances du vapeur Yamaska de l'année 1859.....		2375.58
Par créances du vapeur Cygne de l'année 1859..		296.28½
Par intérêt sur créances de 1859.....		4.36
Total.....	<u>\$4242.04½</u>	<u>\$4242.04½</u>

Profits et Pertes de 1860.

	DEBIT.	DOIT.	AVOIR.
À perte sur la navigation du vapeur Yamaska...		922.91½	
À perte sur la navigation du vapeur Cygne....		127.42	
À frais généraux, salaire du secrétaire-trésorier.		100.00	
À pertes d'effets.....		9.20	
À diminution et perte sur bois de corde.....		32.21½	
CREDIT.			
Par salaires forfaits.....			32.00
Par dividende de la compagnie de navigation de Terrebonne et l'Assomption.....			550.00
Par affaires de 1859.....			79.98
Par fond de construction.....			529.77
Total.....	<u>\$1191.75</u>		<u>\$1191.75</u>
Le rapport annuel de 1858 a donné le profit de l'année à.....			1513.02
En déduisant de ce montant les comptes omis et la gratification accordée à madame Bourget.	31.90		
Les frais de collection, etc., etc.....	77.40		
La déduction de.....	0.30		
Les mauvaises créances.....	77.32		
Formant en tout.....			<u>186.92</u>
On établit le profit net de l'année 1858 à.....			<u>\$1326.10</u>

AVOIR.

Le rapport annuel de 1859 a donné le profit de l'année à.....
En ajoutant à cette somme l'intérêt perçu depuis..

DOIT.

AVGIR:

767-23½
4-36

Formant.....
Et en déduisant de ce dernier montant les comptes omis.....
L'intérêt payé depuis sur les dettes.....
Les frais de poursuites, etc., etc.....
Les dommages payés et déductions accordées..
Les mauvaises créances.....
Formant en tout.....

\$771-64½

87-30

44-06

135-55

42-44

297-21½

606-56½

On établit le profit net de l'année 1859 à.....

\$165-08

Par le bilan de l'année 1860 le débit du compte de profits-et-perdes est porté à.....
En déduisant de ce montant les salaires forfaits..
Le dividende de la compagnie de navigation de Terrebonne et L'Assomption.....
Formant en tout.....

1191-75

32-00

550-00

582-00

On établit la perte de l'année 1860 à.....

\$609-75

Les opérations des trois années ont donné, malgré l'opposition active des uns et l'indisposition des autres, un bénéfice de \$881-43. Le dividende déclaré en février 1859, se montant, après déduction de la part de ceux qui n'avaient pas acquitté leurs actions, à \$1411-20, a été payé avec le profit de 1858, et \$85-10 pris dans celui de 1859. La balance des bénéfices de 1859 a été transportée au compte du revenu de 1860 pour solder la balance des pertes de cette année.

Afin de clore les livres, et parvenir sans retardement au règlement définitif des affaires, les directeurs ont transporté toutes les créances de la compagnie à M. J. S. C. Wurtele, moyennant obligation de sa part de payer toutes les dettes en quatre termes égaux à être répartis entre les créanciers à proportion de leurs dettes respectives, et payable le 15 de chacun des mois de septembre, décembre, mars et juin prochains. Les directeurs entretiennent la confiance que vous approuverez cette démarche.

Tous les comptes ont été examinés et audités par MM. Robillard et Vassal, suivant la loi, et ont été trouvés corrects; les bilans arrêtés le 30 mars dernier, et dûment certifiés par ces deux auditeurs le 9 avril dernier, vous sont soumis avec ce rapport. Les autres auditeurs, quoique dûment notifiés ne sont pas venus à l'audition.

1513-02
52-802375-58
296-28½
4-36\$4242-04½

AVOIR.

32-00

550-00
79-98
529-77\$1191-75

1513-02

186-92

\$1326-10

Recommandation.

Suivant les dispositions de l'acte d'amalgamation, la compagnie de navigation d'Yama-ka a été inscrite au livre d'action de la compagnie de navigation de Terrebonne et L'Assomption, pour une somme de \$10,000, divisé en 200 actions de \$50.00 chacune, et ces actions devaient être plus tard partagées proportionnellement entre les actionnaires. Il était impossible de les diviser de suite, comme le partage aurait comporté la dissolution de la compagnie, et qu'il fallait de toute nécessité payer les dettes, ou faire des arrangements pour en assurer le paiement avant de la dissoudre.

Aujourd'hui, en conséquence de l'arrangement fait pour la perception des créances et le paiement des dettes, le partage pourrait s'effectuer; cependant les directeurs sont d'avis qu'il serait mieux de ne pas le faire, mais de vendre les actions et d'en diviser le prix.

Quelque temps après notre amalgamation, la compagnie de navigation de Chambly s'est amalgamée avec la compagnie de navigation de Terrebonne et L'Assomption, et ce printemps cette dernière s'est amalgamée avec la compagnie du Richelieu. Il y a quelques jours la société de navigation du Lac St. Pierre s'est amalgamée elle aussi, et aujourd'hui toutes les compagnies de navigation qui existaient l'année dernière se trouvent réunis dans la corporation de la compagnie du Richelieu.

Le capital net de la compagnie de navigation d'Yama-ka n'étant plus que de \$5000.00, les actions se trouvent réduites à la somme de \$6.33½ chacun; comme la plupart des actionnaires ne possèdent chacun qu'une, deux, ou trois actions, ça ne vaut guère la peine pour eux de devenir actionnaires dans la compagnie du Richelieu pour des petits montants de \$6.33½, \$12.66½ et \$20.00 respectivement, tandis qu'il sera toujours facile au petit nombre qui ont des montants considérables, et qui désirent devenir actionnaires, de racheter des actions après la distribution du prix d'une vente.

Les directeurs vous recommandent d'ordonner la vente des \$5000 que la compagnie possède dans le fond social de la compagnie du Richelieu; de nommer un comité, et de l'autoriser à effectuer la vente et à diviser le prix proportionnellement entre les actionnaires, suivant la liste qui vous est soumise avec ce rapport, et de résoudre dès ce jour la dissolution de la compagnie. Je tout néanmoins respectueusement soumis.

St. AYMÉ, 12 Juin, 1861.

(Signé)

J. WURTELE,
Président.

PRÉCIS

Argent en
Actions
Débiteurs
CréancierBillets en
Débit
Billets à
Créancier
DividendBalance,
mauArgent
Débit

T. BRODEUR,
V. HUDON,
G. T. PELTIER,
JOS. DANSEREAU,
L. A. SENECAI.

JOSEPH GAUDIN,
Secrétaire Temporaire.

PRÉCIS DES BILANS DE LA COMPAGNIE DE
NAVIGATION D'YAMASKA, ARRÊTÉS
LE 30 MARS 1861.

Le Fond de Construction.

	ACTIF.	PASSIF.
Argent en caisse.....	10-57	
Actions de compagnie de navigation.....	5000-00	
Débiteurs sur actions.....	288-00	
Créanciers par compte.....		298-57
	5298-57	298-57
Capital net.....		5000-00
	<u>\$5298-57</u>	<u>\$5298-57</u>

Le Compte du Revenu de 1858 et 1859.

	ACTIF.	PASSIF.
Billets en portefeuille.....	91-66	
Débiteurs, par compte, et affaires de 1860.....	1104-34	
Billets à payer.....		400-00
Créanciers, par compte.....		323-06½
Dividende de 1858.....		98-40
	1196-00	821-46½
Balance, étant le montant de l'estimation des mauvaises créances.....		374-53½
	<u>\$1196-00</u>	<u>\$1196-00</u>

Le Compte du Revenu de 1860.

	ACTIF.	PASSIF.
Argent en caisse.....	149-77	
Débiteurs, par comptes.....	402-56	
Rapporté.....	\$552-33	

	ACTIF.	PASSIF
Rapport.....	552-33	
Dividende de la compagnie de navigation de Terrebonne et L'Assomption.....	550-00	
Affaires de 1859 (bois de corde).....		179-74½
Créanciers, par comptes.....		422-58½
Bil'ets en circulation.....		500-00
	\$1102-33	\$1102-33

Certifiés les présents bilans sincères et conformes aux livres de la compagnie.

RIVIERE DAVID, 30 Mars 1861.

ANT. TRUDEAU,
Secrétaire-Trésorier.

J. WURTELE,
Président.

Examinés et trouvés exacts.

RIVIERE DAVID, 9 Avril 1861.

P. R. ROBILLARD,
H. VASSAL,
Auditeurs.

LISTE DES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE
DE NAVIGATION D'YAMASKA, LE 12 JUIN 1861.

Noms.	Résidence.	Nombre d'actions	Montant.
Jonathan S. C. Wurtele.....	Rivière David	45	900-00
Archibald C. Wurtele.....	do	16	320-00
Benjamin Thérien.....	do	1	20-00
Frédéric Rhéaume.....	do	2	40-00
Edw. C. Wurtele.....	do	12	240-00
J. Bte. Desjarlais.....	do	1	20-00
P. E. Mignault.....	do	1	20-00
Nathan P. Swan.....	do	2	40-00
Arthur S. C. Wurtele.....	do	5	100-00
Simon M. Brunault.....	do	2	40-00
J. Bte. Commeault.....	do	8	160-00
Jonathan Wolfred Wurtele.....	do	2	40-00
Harline L. S. Wurtele.....	do	1	20-00
Amand Mondore.....	do	1	20-00
Philomène Rhéaume.....	do	1	20-00
Florence F. D. Wurtele.....	do	1	20-00
Louis A. Senécal.....	do	10	200-00
	Rapporté.....	111	\$2220-00

Révd. J. C.
Paul Pay
Louis Labb
Narcisse S
Maxime B
Narcisse P
Toussaint
Auxibé Be
Julien Val
Ovide J. P
J. Olivier
J. Bte. Pa
Pierre Let
Charles F
Joseph M.
Aimé Roy
Olivier H.
Etienne B
Paul R. R
Ignœce G
Révd Jose
William P
Henri Vas
Félix Gou
J. Bte. Le
Thomas E
Joseph D
Alexandre
Eulalie G
Révd. Fra
Timothée
David S.
Charles B
Misaél Pa
Révd. L. L
Hubert Pi
J. Bte. D
Louis Ho
André Be
Bernard C
Athanase
Timothée
C. A. O. I
Laurent f
Antoine B
Olivier B
Mathilde
Joseph P
Léon Des
Thomas L
Révd. Na

PANSIF

179-74½
422-58½
500-00

\$1102-33

livres de

E,
sident.

RD,

urs.

AGNIE
1861.

Montant.

900-00
320-00
20 00
40 00
240-00
20 00
20 00
40-00
100-00
40 00
160-00
40-00
20-00
20-00
20-00
20-00
200-00

\$2220-00

	Rapport.....	111	2220-00
Révd. J. C. Lebrun.....	Yamaska	5	100-00
Paul Payan.....	do	3	60-00
Louis Labbé.....	do	1	20-00
Narcisse S. Lassalle.....	do	3	60-00
Maxime Beaupré.....	do	2	40-00
Narcisse Parenteau.....	do	1	20-00
Toussaint Vigeant.....	do	1	20-00
Auxibé Bergeron.....	do	1	20-00
Julien Valois.....	do	1	20-00
Ovide J. Paradis.....	do	5	100 00
J. Olivier Arcand.....	do	5	100 00
J. Bte. Parent.....	do	1	20-00
Pierre Letendre.....	do	1	20-00
Charles F. Bernier.....	St. François du Lac	1	20-00
Joseph M. Côté.....	do	1	20-00
Aimé Roy.....	do	1	20-00
Olivier H. Coutu.....	do	1	20-00
Etienne Boucher.....	do	2	40-00
Paul R. Robillard.....	do	2	40 00
Ignace Gill.....	St. Thomas de Pierreville	10	200-00
Révd Joseph Maurault.....	do	5	100-00
William Pitt.....	do	1	20-00
Henri Vassal.....	do	1	20 00
Félix Gouin.....	do	1	20-00
J. Bte. Lefebvre.....	do	3	60-00
Thomas Edmond Gill.....	do	1	20-00
Joseph Duguay.....	LaBaie	5	100-00
Alexandre Ls. Gouin.....	do	1	20 00
Eulalie Guy Charland.....	do	2	40-00
Révd. François Desaulniers.....	Nicolet	6	120-00
Timothée Brodeur.....	St. Hugues	8	160-00
David S. Ramsay.....	do	10	200-00
Charles Blain.....	do	10	200-00
Misaël Palardy.....	do	2	40 00
Révd. L. M. Archambault.....	do	7	140-00
Hubert Piché.....	do	11	220-00
J. Bte. Desrosiers.....	do	3	60-00
Louis Houle.....	do	2	40-00
André Belanger.....	do	3	60-00
Bernard Gallagher.....	do	1	20-00
Athanase Lamoureux.....	do	2	40-00
Timothée Brodeur, fils.....	do	2	40-00
C. A. O. Bélanger.....	do	1	20-00
Laurent S. Raymond.....	St. Guillaume	1	20-00
Antoine B. Lafrenière.....	do	5	100-00
Olivier Bergeron.....	do	2	40-00
Mathilde Paradis.....	do	2	40-00
Joseph Paradis.....	do	1	20-00
Léon Dessert.....	do	2	40-00
Thomas L. Désaulniers.....	do	1	20-00
Révd. Napoléon Kérouack.....	do	3	60-00
	Rapporté.....	264	5280-00

Rapport.....	264	5280-00
Onézime Bellemare.....	St. Guillaume. 2	40-00
Alexis Milette.....	do 1	20-00
Gaspard T. Peltier.....	do 5	100-00
Michel Lambert.....	do 2	40-00
Eloiard Gélinas.....	do 1	20-00
Antoine Milette.....	do 1	20-00
Antoine L. Désaulniers.....	do 2	40-00
Weand, Meigs & Co.....	St. Germain 5	100-00
R. Nugent Watts.....	Drummondville 1	20-00
F. X. Paulhus.....	do 2	40-00
Joseph Boisvert.....	do 2	40-00
O. N. Beaudry.....	do 1	20-00
Antoine Trudeau.....	St. Marcel 2	40-00
Révd. P. N. Sylvestre.....	do 1	20-00
Ensébe Auclair.....	do 1	20-00
Révd. Edouard Lecours.....	St. Aimé 5	100-00
Pierre Gélinas.....	do 1	20-00
F. H. Lapollisse.....	do 1	20-00
G. Aimé Massue.....	do 9	180-00
Bazile Lacroix.....	do 1	20-00
François Dubois.....	do 3	60-00
Jos. M. Lavallé.....	do 3	60-00
Joseph Grenier.....	Sorel 2	40-00
Norman Paulet.....	do 1	20-00
Edouard Grenier.....	do 1	20-00
James Kelly.....	do 6	120-00
François Lamoureux.....	do 2	40-00
Daniel Capistran.....	do 1	20-00
Révd. R. O. Brunault.....	Verchères 5	100-00
F. X. Collette.....	do 5	100-00
Ambroise Ségal, père.....	do 5	100-00
Félix Géoffrion.....	do 2	40-00
J. P. C. Larose.....	do 1	20-00
Augustin Handfield.....	do 1	20-00
Denis Dansereau.....	do 1	20-00
F. X. Monjeau.....	do 1	20-00
Félix Chagnon.....	do 1	20-00
Joseph Duphily.....	do 2	40-00
Adolphe Senécal.....	do 1	20-00
Gilbert Lescot.....	do 1	20-00
Albert Larose.....	do 1	20-00
Louis Duphily.....	do 1	20-00
Eloi Bertrand.....	do 158	3160 00
Joseph Dansereau.....	do 10	200-00
Ambroise Senécal, fils.....	Varennes 2	40-00
Jacques L. Demartigny.....	do 2	40-00
M. A. Girard.....	do 2	40-00
J. N. A. Archambault.....	do 2	40-00
Félix Lussier.....	do 2	40-00
Joseph Ainse.....	do 2	40-00
Louis H. Massue.....	do 8	160-00
Rapporté.....	548	\$10960-00

Antoine B
L. A. B
H. Girard
L. A. T. P
C. F. P
Révd. T. P
Louis Laco
Auguste L
Joseph Bo
Louis H. L
Ls. Norma
John Munr
J. Bte. T
R. C. Wel
Pierre E.
Louis Ren
Augustin
L. E. Mor
Charles W
David Lau
Edouard I
Robert C
Christoph
F. X. Del
Aimé Ser
F. F. Mul
Pierre Da
Victor Hu

ABRÉG
GÉN
T

A deu
lettre ci
Il a
secrétaire
M. G
directeur
M. C
Milette
de la co
soit imp
informat

appelés à se prononcer maintenant sur l'apropos de dissoudre la compagnie et d'autoriser MM. les directeurs à faire la vente des actions.

M. Louis A. Senécal a proposé en amendement, secondé par M. J. O. Paradis :—que le rapport soumis ce jour par les directeurs soit approuvé et adopté ; que les cent actions dans la compagnie du Richelieu possédées par cette compagnie soient vendues conformément à la recommandation contenue dans le dit rapport, et que le produit soit divisé et payé aux actionnaires de cette compagnie à proportion de la quantité d'actions possédées respectivement par chacun d'eux ; que MM. Victor Hudon, David Laurent, Joseph Dansereau, Jonathan S. C. Wurtele et Onézime Bellemare soient autorisés de faire la dite vente, et d'en distribuer le prix ; et qu'il soit donné instruction au comité de faire la dite vente d'ici au premier juillet prochain, mais de ne pas la faire pour moins de quatre-vingt dix par cent.

La motion en amendement a été mise aux voix, et a été adoptée par une division de cent onze votes contre trois votes.

Il a été résolu que tous registres, livres et documents de la compagnie soient déposés entre les mains de M. Jonathan S. C. Wurtele, et que dès ce moment la compagnie soit dissoute.

Et l'assemblée s'est dispersée.

Certifié pour abrégé sincère et véritable.

RIVIERE DAVID, 15 juillet 1861.

JOSEPH GAUDIN,
Secrétaire.

J. WURTELE,
Président.

MÉMOIRE DE LA VENTE DES ACTIONS.

Le comité n'a pas pu vendre les actions le 1er juillet courant, mais il les a vendues par enchère, dans le bureau de M. Victor Hudon à Montréal, le 16 juillet courant, après annonces pendant quinze jours dans la Gazette de Sorel, l'Ordre et la Minerve.

La vente a été faite comme suit :—

A Joseph Dansereau,			
10 actions à 99 par cent.....	495	00	
10 do à 99 do	495	00	
2 do à 91 do	91	00	
			Rapporté..... 1081-00

	Rapport.....	1081·00
A Victor Hudon,		
10 actions à 92 par cent.....		460·00
10 do à 91 do		455·00
10 do à 91 do		455·00
10 do à 91 do		455·00
12 do à 91 do		546·00
		<hr/>
		2371·00
A Timothée Brodeur,		
2 actions à 95 par cent.....		95·00
		<hr/>
		95·00
A David Laurent,		
2 actions à 92 par cent.....		92·00
10 do à 91 do		455·00
2 do à 91 do		91·00
10 do à 91 do		455·00
		<hr/>
		1093·00
Total.....		\$4640·00
Frais pour annonces, consultation d'avocat et encanteur		15·00
		<hr/>
Produit net.....		<u>\$4625·00</u>

Le produit net, divisé par 750, étant le nombre des actions de la compagnie de navigation d'Yamaska, donne \$6·16 $\frac{2}{3}$ par action.

RIVIERE DAVID, 18 juillet 1861.

oudre a
rente des

ondé, par
par les
dans la
ie soient
ans le dit
naires de
possédées
r Hudon,
urtele et
e, et d'en
té de faire
ne pas la

et a été
votes.
ments de la
than S. C.
ute.

E,
résident.

ONS.

illet courant,
M. Victor
nces pendant
inerve.

6·00
5·00
1·00

... 1081·00